



supression de permis de conduire

Par **tab**, le **18/11/2010** à **20:54**

bonjour voila 1 semaine que je me suis fait controler positif a 0.61 d alcool au volant de ma voiture la personne qui ma controler ma dit que c etait pour 72h au final elle ma rappeler mardi pour que je vienne faire une autre deposition car elle c etait tromper dans mon adresse et qu a cause de ca j etais inconnu a la prefecture en fin de conte j ai 6 points en moins et 4 mois de retrait tout en sachant que les personnes qui etais avec moi ce soir la son 3 collegues a elle je suis actuelement a la recherche d un emploi depuis la fin de mon contrat interim il y a 15jours pole emploi m avais trouver un boulot dans le tp vu que j ai 2 ans d experience dans se domaine je ne peut accepter car trop loin de chez moi y a t il quelque chose que je puisse faire contre cette decition je vous remercie de me repondre

Par **razor2**, le **20/11/2010** à **08:46**

A priori non.

C'est quel taux? 0.61mg/litre d'air soit 1.22g/litre de sang?

A venir jugement par le Tribunal competent...Les points seront retirés suite au jugement définitif.

La suspension du permis ne peut bénéficier d'un aménagement pour raisons professionnelles...